



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Articulation de la politique agricole avec les démarches "captages"

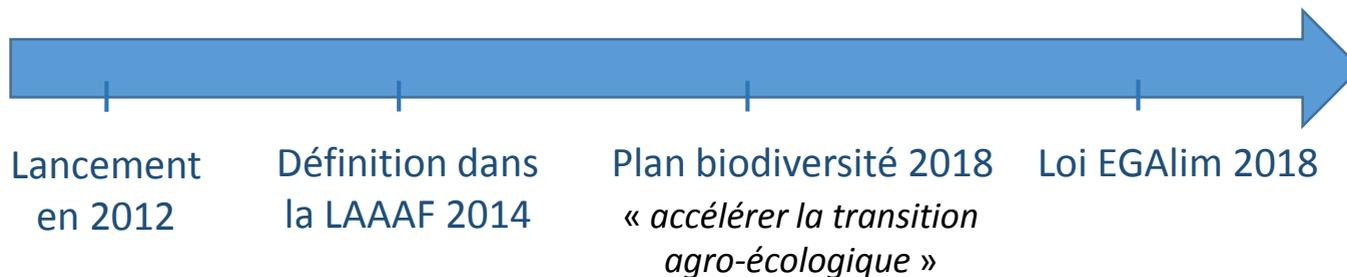
Mardi 3 décembre 2019

Séminaire PollDiff'Eau – session 1

Direction générale de la performance économique
et environnementale des entreprises (DGPE)

Une ambition agro-écologique confirmée

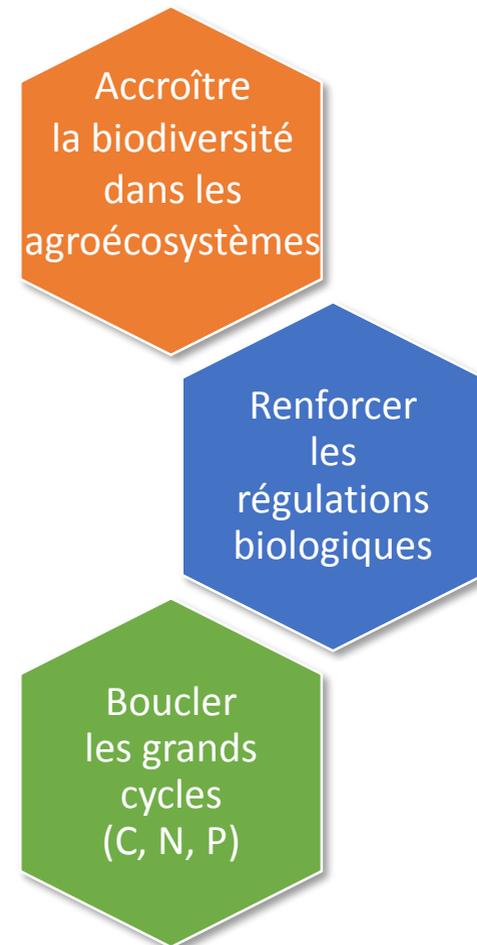
Dépasser les oppositions entre les questions économiques et environnementales, en privilégiant des solutions qui combinent les performances économique, sociale, environnementale et sanitaire



10 plans thématiques :



Des principes-clés :



Les outils d'accompagnement à la transition agro-écologique des exploitations et des territoires

- La différenciation des produits et des exploitations agricoles
- Le soutien aux collectifs d'agriculteurs
- L'accompagnement des filières
- Les projets alimentaires territoriaux

Les systèmes agro-écologiques s'appuient sur une **diversité de moyens** se fondant sur les **innovations** dans les pratiques agronomiques, dans la vision systémique de l'agriculture, et également dans le social et les organisations (intelligence collective et rôle central des agriculteurs)

L'agriculture biologique



Un objectif fixé par le plan Ambition Bio :
15 % de la SAU en 2022

Chiffres 2018 :

- Nombre d'exploitations en AB : 41 623 (+13,4 % /2017)
- Surface en AB : 1 502 572 ha (+22% /2017)
- Surface en AB et en conversion : 2 0352 024 ha (+16,5 % /2017)
- Soit 7,5 % de SAU française conduite en agriculture biologique

Loi EGalim : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% pour les produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022



3 leviers financiers :

- Aides à la conversion (FEADER, agence de l'eau...)
- Fonds de structuration Avenir Bio géré par l'Agence Bio (8 millions € par an)
- Prolongation et revalorisation du crédit d'impôt jusqu'en 2020

La Haute Valeur Environnementale



Des objectifs ambitieux fixés dans le plan Biodiversité :

- 15 000 exploitations certifiées HVE en 2022
- et 50 000 en 2030

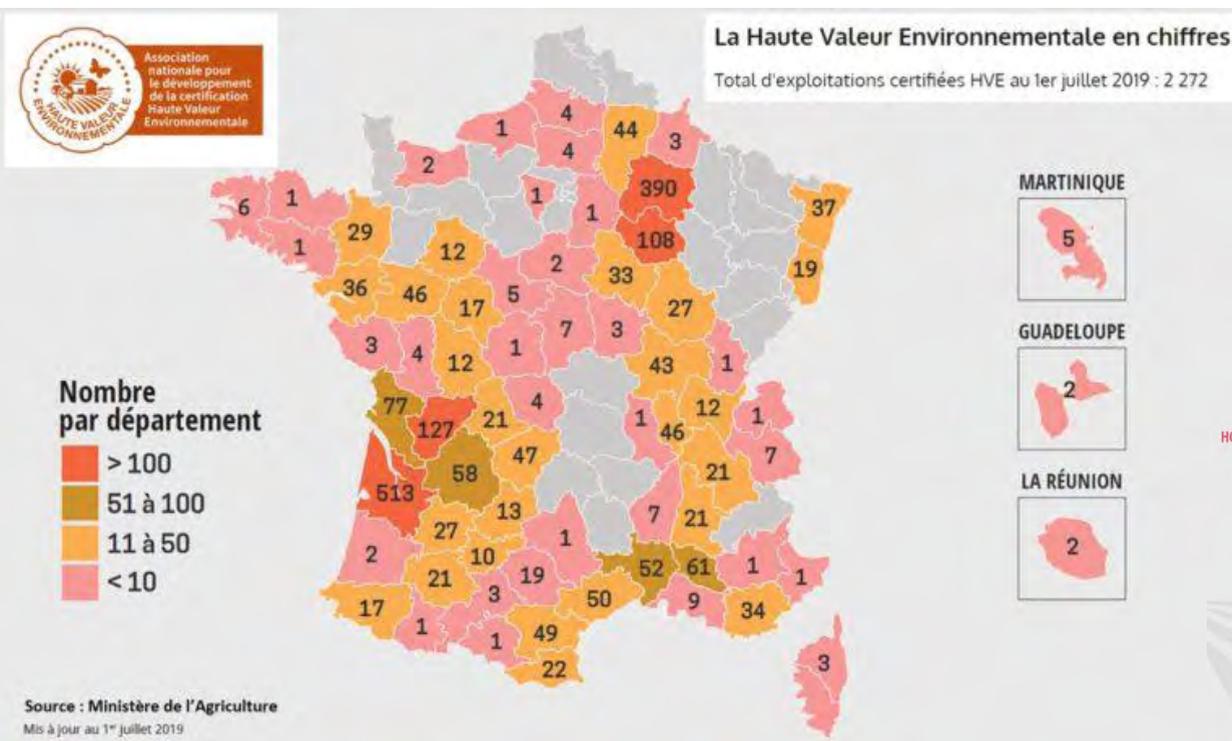
Des indicateurs de performance environnementale :

Biodiversité : IAE, diversité végétale

Stratégie phytosanitaire : IFT, méthodes alternatives...

Gestion de la fertilisation : couverture des sols, bilan azoté...

Gestion de l'irrigation : matériel utilisé, outils d'aide à la décision...



MARTINIQUE



GUADELOUPE



LA RÉUNION



FILIÈRES VÉGÉTALES

HORTICULTURE



23

ARBORICULTURE



133

AUTRES CULTURES



46

MARÂCHAGE



63

GRANDES CULTURES



101

VITICULTURE



1904

FILIÈRES ANIMALES

AUTRES PRODUCTIONS ANIMALES



4

VOLAILLES



6

BOVINS LAIT



6

OVINS



8

BOVINS VIANDE



50



50

Le soutien aux collectifs d'agriculteurs

Carte des GIEE
"systèmes économes en intrants"



Source : <http://www.giee.fr/trouver-un-giee/par-thematique/>

Des **collectifs d'agriculteurs** reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des **objectifs économiques, environnementaux et sociaux** :

• GIEE (LAAAF)

- 615 groupes reconnus depuis 2015 et 137 groupes émergents



- Financement de l'animation des groupes via le CASDAR (4,9 M€ en 2019) + autres crédits

• Groupes 30 000 (Ecophyto II)

- En 2019, 396 groupes 30 000 et 67 émergents



- 7,5 M€ en 2018 par les agences de l'eau

- priorisation/bonification des aides à l'investissement



Le réseau Dephy

Eprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires en étant économiquement, environnementalement et socialement performants

- 3 000 fermes et 41 projets expérimentaux

€ 15,9 M€ en 2018

LES RÉSULTATS DU RÉSEAU DEPHY FERME



-14%
dans la filière **Grandes cultures Polyculture-élevage**
IFT 2017 = 2,6*



-38%
dans la filière **Légumes**
IFT 2017 = 3,4*



-25%
dans la filière **Arboriculture**
IFT 2017 = 14,3*
Abricot : 6,5
Pêche : 15,2
Pomme : 17,8



-43%
dans la filière **Horticulture**
IFT 2017 = 8,5*



-17%
dans la filière **Viticulture**
IFT 2017 = 10,2

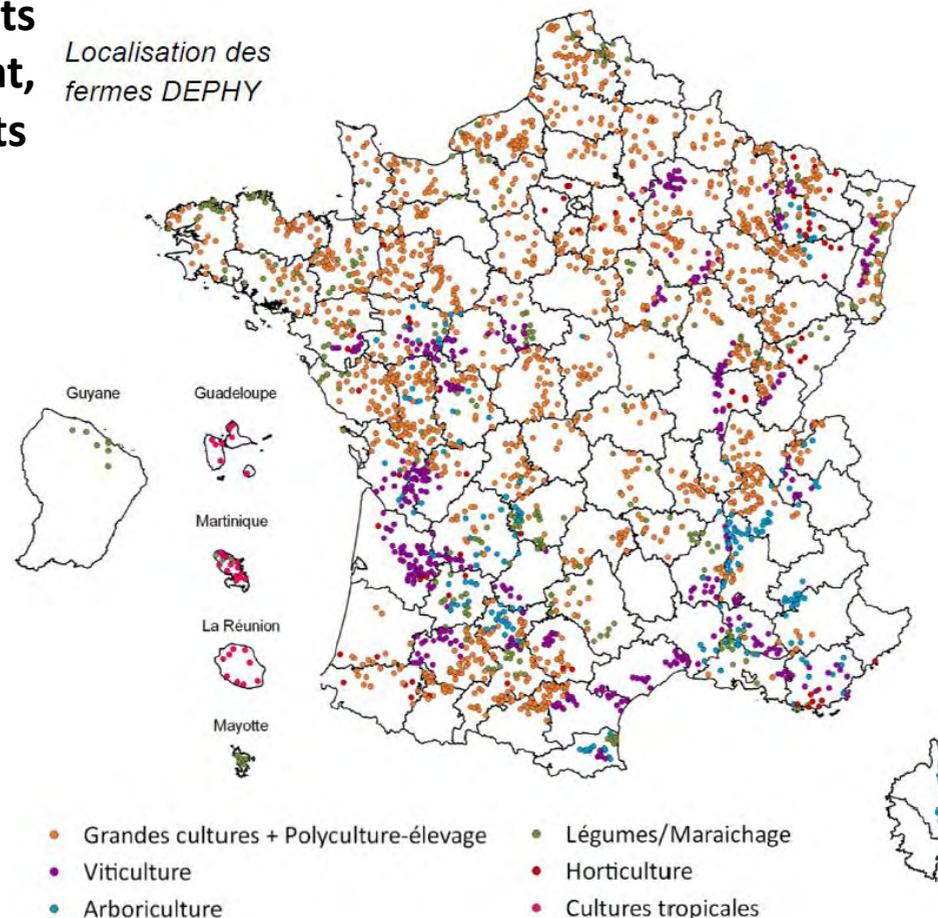


-37%
dans la filière **Cultures tropicales**
IFT 2017 = 4,5*

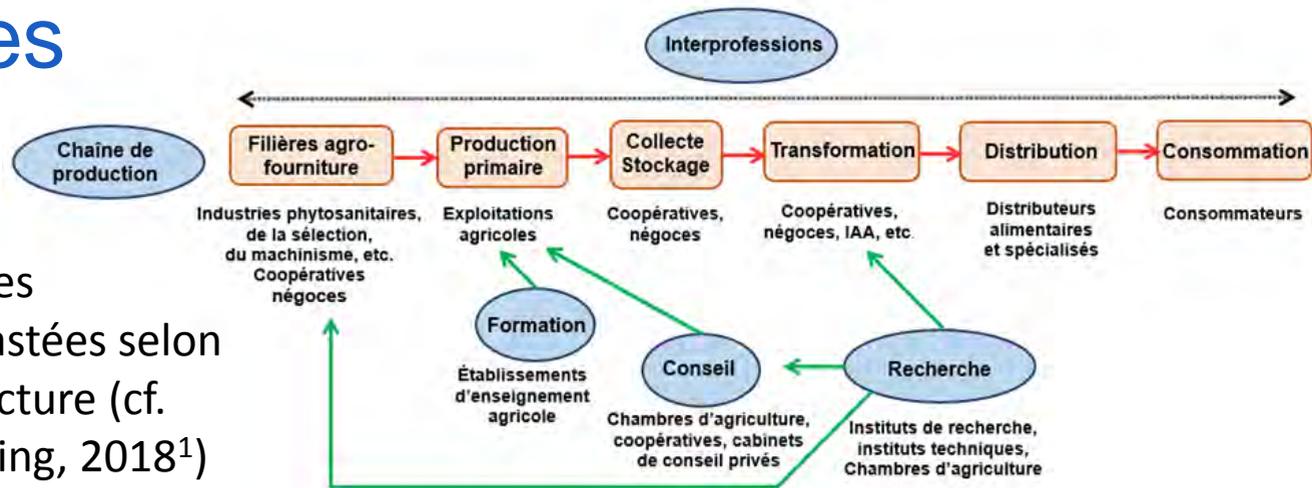
Baisse moyenne d'IFT entre l'entrée dans le réseau et la moyenne 2015-2016-2017

* Hors produits de biocontrôle

Localisation des fermes DEPHY



Le rôle des filières



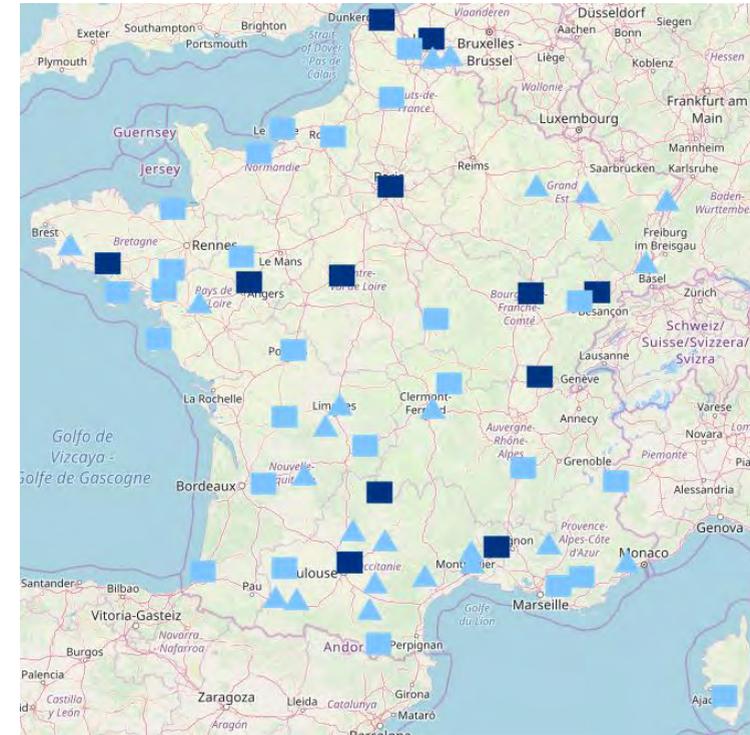
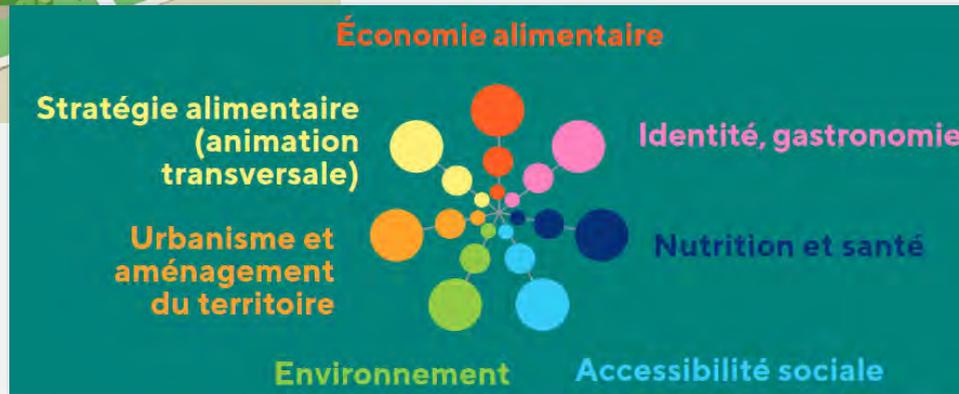
- Constats :
 - Verrous socio-techniques
 - Dynamiques très contrastées selon les secteurs et leur structure (cf. Epices et Blezat consulting, 2018¹)
- Des leviers d'action pour les collectivités (stage MAA 2018²) :
 - Instaurer une dynamique territoriale (diagnostics, implication des acteurs des filières dans les copil, définition de relations partenariales, importance de la dimension collective, implication de la recherche et du conseil agricole)
 - Assurer des débouchés dans la restauration collective publique
 - Accompagner financièrement la structuration de filières (PCAE, Programmes d'investissement d'avenir (PIA 3), volet agricole du GPI)

¹ <http://agriculture.gouv.fr/mobilisation-des-filières-agricoles-en-faveur-de-la-transition-agro-ecologique-etat-des-lieux-et>

² <https://aires-captages.fr/actualite/prise-en-compte-des-enjeux-%C3%A9conomiques-des-fili%C3%A8res-agricoles-dans-les-actions-de>



Les projets alimentaires territoriaux



LEGENDE

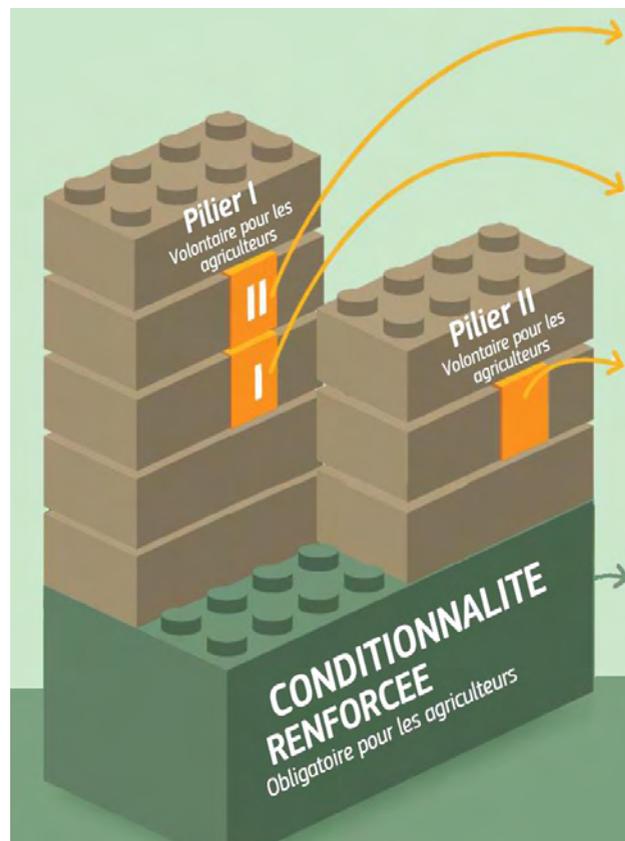
- Territoire témoin du projet
- Projet ou stratégie alimentaire en élaboration
- PAT labellisé

€ Les projets alimentaires territoriaux peuvent mobiliser des fonds publics et privés, dont les appels à projets du plan national pour l'alimentation.

Pour en savoir plus : rnp.at.fr/wp-content/uploads/2018/09/rnp.at11-guidedefinpat-2018.pdf

Perspectives pour l'eau dans la prochaine PAC

(proposition de la Commission européenne)



Eco-régimes :

- engagements annuels
- montants ne reposant pas sur la logique des surcoûts et manques à gagner

Engagements agri-environnementaux
Aides à l'investissement
Aides à l'animation

Obligations de base (BCAE, ERMG)

1.

OBJECTIF STRATEGIQUE

Promouvoir le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles, telles que l'eau, les sols et l'air

2.

ANALYSE AFOM,
EVALUATION DES
BESOINS ET LIEN AVEC
LA LEGISLATION
ENVIRONNEMENTALE
DE L'UE

3.

CONTRIBUTION DU PLAN
STRATEGIQUE PAC A
TRAVERS LA NOUVELLE
ARCHITECTURE VERTE

Merci de votre attention